



**DEMANDE DE CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNERATION
POUR UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR
D'ENERGIES RENOUVELABLES EN AUTOCONSOMMATION
(FA21CR)**

Version 2

Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres de juillet 2021 relatif à une
installation de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en
autoconsommation et situées en métropole continentale

Nous demandons à bénéficier d'un contrat de complément de rémunération au titre de l'appel d'offres portant sur « la réalisation et l'exploitation d'Installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en autoconsommation et situées en métropole continentale » de juillet 2021 pour l'installation définie ci-dessous. Dans ce but, nous vous communiquons les caractéristiques principales de cette installation.

Installation lauréate de la période de candidature : (1/2/3/4/5/6/7/8/9/10/11/12/13/14))

A. Nom ou raison sociale du producteur : Société/ Forme juridique : Adresse : Code postal : Commune : SIREN du Siège social :	Informations producteur : Nom du contact : Adresse : Tél. : Fax : Email Interlocuteur : Email Producteur :	B. Installation de production : Type d'installation : <input type="checkbox"/> photovoltaïque au sol <input type="checkbox"/> photovoltaïque sur bâtiment, serre, hangar et ombrière <input type="checkbox"/> éolienne Nom du projet : Adresse : Code postal : Commune : SIRET de l'installation : Code NACE : Type d'autoconsommation : <input type="checkbox"/> individuelle <input type="checkbox"/> collective au sein d'un même bâtiment <input type="checkbox"/> collective étendue
1- Code Potentiel (figure en haut du courrier de notification lauréat)	PPE2 -	
2- Puissance crête installée ou puissance électrique maximale installée (puissance correspondant à celle figurant sur l'attestation de conformité)	kWc	
3- Tension de livraison	<input type="checkbox"/> 230-400 V <input type="checkbox"/> 20 kV <input type="checkbox"/> Autres cas : (préciser la tension) : _ _ _	
4- Numéro du contrat conclu avec le gestionnaire de réseau (CARD, CART, CSD, ...) Numéro d'IDC (réseau de distribution) ou code décompte (RTE) Numéro de PRM (Point de Référence des Mesures)	N° contrat : _ _ _ _ _ N°IDC : _ _ _ _ _ N°PRM : _ _ _ _ _	
5- Prix de référence (P)	€/MWh hors TVA	
6- Taux annuel d'autoconsommation prévisionnel	_ _ %	
7- Date souhaitée de prise d'effet du contrat (date indicative qui devra être notifiée par courrier avec AR conformément aux conditions générales) (nécessairement un 1 ^{er} de mois, subordonnée à la fourniture de l'attestation de conformité)	01 / _ _ / _ _ _ _	
8- Pour les lauréats périodes 1 et 2 qui ont demandé à bénéficier du cahier des charges modificatif du 30/08/2022, cocher ci-contre	<input type="checkbox"/> 30 août 2022	



**DEMANDE DE CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNERATION
POUR UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR
D'ENERGIES RENOUVELABLES EN AUTOCONSOMMATION
(FA21CR)**

Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres de juillet 2021 relatif à une
installation de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en
autoconsommation et situées en métropole continentale

J'atteste que les données ci-dessus sont conformes à mon dossier de candidature à l'appel d'offres.

Dans le cas de modifications suivantes, autorisées dans les limites prévues par le cahier des charges, j'atteste avoir informé le préfet de région d'implantation de l'installation dans les délais prévus dans le cahier des charges :

- Changement de producteur (5.2.1) ;
- Modification de l'actionnariat (5.2.2) ;
- Changement de Fournisseur ou de produit (5.2.3) ;
- Modification de la puissance installée avant l'achèvement (5.2.4) dans la limite des fourchettes autorisées ou modification imposée par une décision de l'Etat à l'égard de toute autorisation administrative nécessaire à la réalisation du projet ;
- Modification de l'implantation du projet (5.2.5) ;
- Modifications relatives au consommateur associé au processus d'autoconsommation (5.2.6).

Dans le cas d'autres modifications (5.2.4 et 5.2.7), autorisées dans les limites prévues par le cahier des charges, je joins l'autorisation du préfet de région d'implantation de l'installation si elle ne figure pas sur le site Potentiel du Ministère.

Nota : Un avis de cahier des charges modificatif publié le 30/08/2022 permet aux lauréats des périodes 1 et 2 qui en font la demande sur le site Potentiel d'avoir le cahier des charges modificatif qui s'applique. Celui-ci permet sous conditions aux lauréats période 1 et 2 de bénéficier de délais supplémentaires et de revendre sur le marché avant le début du contrat de CR conformément aux modalités précisées dans l'avis modificatif. Les lauréats des périodes 1 et 2 peuvent augmenter avant achèvement leur puissance jusqu'à 140% de leur puissance formulée dans leur offre suivant les modalités précisées dans l'avis modificatif et attestent avoir informé le préfet de région d'implantation de l'installation.

Le cas échéant, la demande de cahier des charges modificatif devra avoir été faite sur le site Potentiel, sinon la copie de la demande faite au Ministère devra être envoyée avec les autres pièces jointes.

Fait à :
Le :

Le Producteur (Nom, Signature, Cachet si société)

Mandatement ci-après (optionnel - si l'option est retenue les 2 signatures sont obligatoires) ou **Mandat joint** (cocher)

Je (Nous) soussigné(s) confie (confions) à qui accepte le soin d'accomplir les opérations suivantes en mon nom et pour mon compte :

- effectuer la demande de contrat d'achat ci-dessus auprès d'EDF,
- élaborer avec EDF le contrat d'achat qui me sera présenté pour signature.

Fait à
Signature du producteur (mandant)

le

Signature du Mandataire (mandaté)

Les données recueillies par EDF font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité la gestion de la demande de contrat d'achat et, le cas échéant, l'élaboration et l'exécution du contrat d'achat. Elles peuvent également avoir pour finalité de communiquer au demandeur des informations générales relatives à l'obligation d'achat d'électricité. La collecte de ces données est obligatoire. Les données sont utilisées par EDF, responsable du traitement, ses prestataires et des établissements financiers et postaux pour les seules finalités susmentionnées. Conformément à la loi dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le demandeur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données qui le concernent, qu'il peut exercer en écrivant à l'adresse à laquelle il a envoyé sa demande de contrat d'achat.

Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres de juillet 2021 relatif à une
installation de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en
autoconsommation et situées en métropole continentale

Pièces à joindre à la présente demande de contrat de complément de rémunération :

Dans tous les cas :

- Lettre de notification de lauréat
- Copie du chapitre du contrat d'accès au réseau concernant les dispositifs de comptage
- Attestation de conformité de l'installation
- Evaluation carbone
- Relevé d'Identité Bancaire au nom du titulaire du contrat (daté, signé avec cachet de la société) accompagné du formulaire « Fiche d'identification du RIB » dûment complété et signé
- Avis de situation SIREN ou K-Bis de la société et de l'installation

Selon les cas :

- Convention de raccordement
- En cas de modification visée à l'article 5.2 du cahier des charges par rapport au dossier lauréat et nécessitant une approbation par le préfet, l'accord du préfet de région d'implantation de l'installation sur ce changement
- En cas de choix du cahier des charges modificatif du 30 août 2022, l'attestation de mise en service délivrée par le gestionnaire de réseau